

Plus 8 000 Adhérents
répartis sur l'ensemble
du territoire national



Votre partenaire gestion

CNA2C - Centre de Gestion Agréé
Siège social : 12, bd de la Résistance
CS 10395 56009 VANNES Cedex
Tél. 02 97 01 09 75 - www.cna2c.fr

Et si on parlait de votre
conformité fiscale ?



Votre partenaire gestion

Pourquoi un ECF ?

- Éviter et réparer d'éventuelles erreurs fiscales.
- Éviter les pénalités et intérêts de retard appliqués en cas de contrôle de l'administration.
- Réduire le risque de contrôle fiscal.
- Un gage de sincérité envers vos tiers (banques, fournisseurs, clients...).
- Un atout supplémentaire à transmettre lors d'appels d'offres.
- Un engagement dans une relation de confiance avec l'administration fiscale.

Qu'est-ce que l'examen de conformité fiscale (ECF) ?

Créer en 2021, l'examen de conformité fiscale (ECF) se situe dans le prolongement de la loi ESSOC, Loi pour un État au Service d'une Société de Confiance.

C'est un nouvel examen accessible à toutes les entreprises ! Quelle que soit votre taille, votre statut juridique (entreprise individuelle ou société), l'impôt auquel vous êtes assujetti (IR ou IS) il vous permet de prouver votre sincérité fiscale et de vous sécuriser dans ce domaine. Il se décompose en un chemin d'audit de 10 points.



Pourquoi le CNA2C ?

- Le Centre de Gestion Agréé Contrôle et Cohérence (CNA2C), est une Association loi 1901, créée et administrée par des Associations de Gestion et de Comptabilité (experts-comptables sous forme associative) mais également par ses adhérents. Il incarne la synergie d'une coopération entre différents acteurs économiques œuvrant ensemble avec le même esprit associatif.
- Il assure, depuis plus de 15 ans auprès des petites entreprises commerciales ou artisanales, agriculteurs et prestataires de services, une mission d'assistance dans leur gestion et dans la prévention de leurs difficultés, une mission de formation, ainsi qu'une mission de sécurisation fiscale.
- C'est un réseau de plus de 8 000 Adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national.
- La fiscalité est notre cœur de métier. En effet, avec nos contrôles existants nous avons développé et acquis un véritable savoir faire dans ce domaine. En tant que tiers de confiance et par notre présence nationale, nous assurons cette mission en toute indépendance (condition sine qua non pour mener correctement un tel audit).
- Enfin, notre forme associative à but non lucratif nous pousse à proposer l'ECF pour un coût calculé au plus juste.



Comment souscrire un ECF ?

- 1 Il faut le mentionner sur votre liasse fiscale.
- 2 Nous recevons votre liasse et quelques documents complémentaires.
- 3 Nous vérifions et validons chacun des 10 points d'audit.
- 4 Nous vous adressons ainsi qu'à l'administration fiscale un compte-rendu justifiant de nos contrôles.

Parlez-en à votre cabinet comptable !